

# Programmation Périscolaire

## Appel à projet

### Ateliers éducatifs

### Année 2025-2026

#### **1. CONTEXTE ET ENJEUX**

La commune de Feyzin est située au Sud de la métropole Lyonnaise et compte en 2025, 9 727 habitants dont près de 20 % de moins de 14 ans.

Depuis 2020 la ville déploie une programmation périscolaire sur les temps du soir de 16h30 à 17h30 les lundi, mardi et jeudi. Depuis la rentrée 2024, une nouvelle école a ouvert ses portes, portant à six le nombre d'écoles publiques dans la ville.

Les ateliers éducatifs appelés Clubs Découvertes se déroulent de 16h30 à 17h30 les lundi, mardi et jeudi. Les intervenants prennent en charge leur groupe d'enfants pour le goûter et organisent ensuite leur activité.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Profiter du temps libre après la classe pour favoriser l'épanouissement personnel des enfants au travers d'apprentissages moins formels
- Proposer durant ce temps libre, différentes activités non accessibles durant le temps scolaire, parmi lesquelles : des activités sportives, artistiques ou scientifiques, d'éducation au développement durable...

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de la ville de Feyzin (2024-2027), a permis de réaffirmer les objectifs et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour permettre aux enfants d'évoluer dans de bonnes conditions, dans leurs différents espaces de vie et d'acquérir les compétences et les connaissances qui leur seront nécessaires pour devenir des citoyens autonomes et responsables.

#### **Quatre ambitions ont été déclinés dans ce cadre :**

- Soutenir la réussite éducative, l'inclusion des enfants à besoins spécifiques et l'insertion professionnelle
- Accompagner la parentalité et faire vivre la coéducation
- Aider les enfants à devenir les citoyens de demain ; encourager l'ouverture aux cultures et aux pratiques des sports
- Mobiliser la communauté éducative pour assurer la continuité et la cohérence des temps des 0-25ans à Feyzin.

#### **2. OBJET DE L'APPEL A PROJET**

Dans ce cadre, la ville de Feyzin souhaite lancer un appel à projets portant sur les ateliers proposés

dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir, au sein de chaque école.

Les projets d'animations proposés viseront à :

- mettre en place des ateliers conformes aux objectifs du PEDT de la ville de Feyzin, attractifs et visant à favoriser la curiosité, l'ouverture d'esprit et l'autonomie des enfants.
- être adaptés aux différents âges et compétences des enfants, et pensés sous forme de projets cohérents, avec un début, un développement et un aboutissement. Ils restent toutefois des temps ludiques, de découverte et d'éveil, où l'expérimentation sera privilégiée.
- s'appuyer sur des méthodes pédagogiques plaçant l'intérêt et le besoin de chaque enfant au cœur de la démarche, bien avant l'atteinte de l'excellence ou d'un objectif de réalisation concrète pour un rendu spécifique (donner à voir et envie, pour une pratique personnelle plus régulière si besoin par la suite).
- À proposer éventuellement soit une séance de « portes ouvertes » au cours desquels les enfants pourront faire la présentation de leurs réalisations ou acquis à leurs parents, soit des séances au cours desquelles les enfants adopteront une posture de spectateurs : spectacles, lectures contées, démonstrations sportives ou scientifiques etc.....
- concourir à l'appropriation des principes et valeurs de laïcité, de citoyenneté et de vivre-ensemble, d'égalité filles-garçons, ainsi que des valeurs de la République.
- être complémentaires aux projets des écoles de la ville, pour travailler sur la cohérence des temps (scolaire et périscolaire) dans la limite d'une collaboration active et volontaire des enseignants.

### Domaines dans lesquels le candidat pourra proposer un projet, les soirs

Type de domaine	Thèmes
Art Plastique	Graphisme, peinture, modelage, recycl'art, couture, marionnettes, bijoux, vitraux, mobiles, activités manuelles diverses.....
Spectacle vivant	Théâtre, expression corporelle, magie, cirque, Yoga, relaxation ....
Sport	Jeux collectifs extérieur, basket, volley, rugby, badminton, tennis de table, sports émergents, course orientation, jeux de précision (fléchettes, sarbacane, arbalètes..), sport d'opposition...2
Multimédia	Cinéma, radio, bande dessinées, Blog, journal, reportage, éducation aux médias...
Jeux	Échec, jeux de sociétés divers, « escape game », jeux de construction...
Cuisine	Atelier cuisine, sensibilisation diététique, équilibre alimentaire, découvrir les aliments et leur provenance ...
Science et environnement	Ateliers scientifiques, astronomie, jardinage, sensibilisation développement durable,...
Citoyenneté	Sensibilisation égalité filles-garçons, inter-génération, vivre ensemble, ....

### 3. PUBLICS CONCERNÉS

Ces animations se situent dans le cadre de l'accueil périscolaire de la fin de journée (16h30 à 17h30) sur les 6 écoles de Feyzin.

Les publics concernés sont les enfants d'**élémentaire**, regroupés en CP ou CP-CE1, CE1-CE2 et CM1-CM2, et des **Clubs Découvertes** leurs sont proposés, d'une durée de 1 heure le soir après la classe, qui se dérouleront au sein de l'école. Le temps du goûter est inclus dans l'activité proposée.

La planification de ces projets s'organise en quatre périodes, les lundis, mardis et jeudis, avec des séances s'étalant entre deux périodes de vacances, sur des cycles de 5 à 7 semaines. Les ateliers débuteront le lundi 3 novembre 2025 et se termineront le jeudi 18 juin 2026 en soirée :

- Période 1 : du 3 novembre 2025 au 18 décembre 2025
- Période 2 : du 5 janvier 2026 au 5 février 2026
- Période 3 : du 23 février 2026 au 2 avril 2026
- Période 4 : du 20 avril 2026 au 18 juin 2026

Ces projets font l'objet d'une communication auprès des familles à la rentrée de septembre 2025.

**C'est sur le contenu des Clubs découvertes que l'appel à projet porte.**

## Public visé et locaux

Selon la réglementation DRDJSCS qui régit les accueils de loisirs, les groupes d'enfants seront composés de 10 à 14 enfants maximum.

Sur chaque projet proposé, devra être indiqué le nombre maximum d'enfants accueillis.

Les projets sont pensés de manière à être accessibles aux enfants en situation de handicap (ou peuvent à minima leur être adaptés).

## Contraintes

Le porteur de projet doit s'assurer de la régularité des animations proposées. En cas d'absence, un remplacement doit être prévu et ce changement doit être indiqué sans délai au directeur périscolaire de l'école. Sans remplacement prévu, le versement de la subvention tiendra compte de ces éléments.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre le projet qu'il propose et à justifier de la formation, de l'expérience et de l'honorabilité des intervenants. Ces derniers devront disposer d'une expérience de l'encadrement d'enfants. Les noms des intervenants et leurs qualifications sont communiqués à la Ville de Feyzin à minima 8 jours avant le démarrage du projet.

Un acte administratif précisera les modalités de versement, par rapport aux objectifs demandés au candidat.

Dans tous les cas, les encadrants devront respecter scrupuleusement les textes en vigueur en matière d'accueil des jeunes enfants.

Le porteur de projet doit mettre tous les moyens en œuvre pour **prévenir tout risque de maltraitance et/ou de comportement inapproprié vis-à-vis des enfants**, notamment en rappelant à ses encadrants les attitudes à adopter dans le cadre du respect de l'intégrité physique et morale des enfants.

La responsable de l'unité Enfance du pôle éducation sera l'interlocutrice des porteurs de projet pour tout ce qui concerne l'organisation et l'aspect financier. Une réunion d'information est organisée en Mairie en septembre (date à préciser) pour préciser l'organisation et les contraintes pour réaliser ces projets, ainsi que signer les actes administratifs et visiter les écoles et salles dédiées aux ateliers périscolaires.

La ville de Feyzin **ne fournit pas le matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier**. Le porteur du projet doit prévoir le matériel et devra impérativement le fournir. Pour certains ateliers, le matériel disponible dans les écoles (tapis, tables de ping-pong, etc) pourra être mis à disposition, en collaboration avec les Directeurs d'accueil périscolaire.

Le porteur du projet est responsable du bon fonctionnement de son projet. Il devra se conformer à la

réglementation applicable, notamment en matière de sécurité.

Les activités proposées dans le cadre de son projet sont placées sous sa responsabilité exclusive. Il convient donc de souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile dans le cadre des interventions prévues.

La responsabilité de la Ville ne pourra être recherchée à l'occasion de litiges provenant de la gestion du porteur du projet

#### **4. FINANCEMENT ET SUIVI**

Le financement de ce projet fera l'objet de plusieurs versements répartis sur l'année scolaire 2025-2026. La Ville s'engage à mettre à disposition les locaux et le matériel existants permettant au porteur du projet de mettre en place ses ateliers.

Le coût horaire proposé pour un atelier devra impérativement s'inscrire dans une fourchette comprise entre **48 € et 55 € par heure**.

#### **5. PROCÉDURE**

##### **Dossier de candidature**

Les candidats utiliseront le dossier spécifique à cet appel à projets dénommé « fiche projet » jointe à cette appel à projet. Le présent appel à projets concerne l'année scolaire 2025-2026. Aucun projet ne sera reconduit tacitement.

Cette fiche projet devra être complétée dans son intégralité et tous les chapitres renseignés avec des informations pertinentes et adaptées. (contenu du projet proposé, objectifs pédagogiques, diplômes et expérience de l'intervenant...)

Les dossiers sont à renvoyer avant **le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025** par mail à [periscolaire@ville-feyzin.fr](mailto:periscolaire@ville-feyzin.fr)

Les dossiers de candidature seront étudiés ensuite. Une réponse sera apportée aux candidats par mail **mi Juin 2025**.

#### **6. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les projets devront être présentés par des associations, des groupements d'associations, ou des organismes de droit privé ou public.

Un même groupe d'enfants doit dans la mesure du possible bénéficier d'un cycle d'ateliers assuré par la même personne tout au long du cycle.

##### **Critères retenus :**

- **Qualité du projet** (innovation, objectifs clairs et quantifiables, avec démarche de progression identifiée, adaptation aux contraintes (selon lieux, horaires, tranches d'âges), inscription dans la continuité éducative (école, territoire)
- **Méthode d'animation** (mise en valeur de l'expérimentation de l'enfant (position de chercheur) et de son autonomie, valorisation de la vie de groupe et du respect de chacun, outils et moyens mis en œuvre, implication des familles (portes ouvertes, rendu, retours)
- **Compétences et expériences des animateurs**
- **Montant des interventions**